

RAPPORT ANNUEL

Accusé de réception en préfecture
024-200059293-20230621-2023-06-21-07-DE
Date de télétransmission : 26/06/2023
Date de réception préfecture : 26/06/2023

PRIX & QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Eau potable

Collectivité
SIAEP SUD PERIGORD

Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Cadre contractuel	3
1.2.1. Les contrats	3
1.2.2. Les avenants	4
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	4
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie	4
1.5. Ressources en eau	7
1.5.1. Prélèvements	7
1.5.2. Production	9
1.5.3. Importations	10
1.6. Les volumes mis en distribution et vendus	12
1.6.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice	12
1.6.2. Exportations ¹⁾	14
1.6.3. Autres volumes	15
1.6.4. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022.	16
1.7. Le patrimoine du service	16
2. Tarification de l'eau et recettes du service	17
2.1. Modalités de tarification	17
2.1.1. Tarifs domestiques	17
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	21
2.3. Recettes	23
3. Indicateurs de performance	26
3.1. Qualité de l'eau distribuée	26
3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	27
3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	27
3.4. Indicateurs de performance du réseau	29
3.4.1. Rendement du réseau de distribution	30
3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés	32
3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau	32
3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	34
3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées	34
3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements	35

3.4.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité	35
3.4.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	35
4. Financement des investissements	36
4.1. Montants financiers	36
4.2. État de la dette du service	36
4.3. Amortissements	36
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	37
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	37
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	38

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- Nom de la collectivité :** SIAEP SUD PERIGORD (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)
- 45 commune(s) desservie(s) :** ALLAS-LES-MINES, BADEFOLS-SUR-DORDOGNE, BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD, PAYS DE BELVÈS, BERBIGUIÈRES, BIRON, BOUILLAC, BOURNIQUEL, CAPDROT, CARVES, CLADECH, DOISSAT, GAUGEAC, GRIVES, LARZAC, LAVALADE, LAVAUR, LOLME, MARNAC, MARSALÈS, MAZEYROLLES, MOLIÈRES, MONPAZIER, MONTFERRAND-DU-PÉRIGORD, MONPLAISANT, NAUSSANNES, ORLIAC, PONTOURS, PRATS-DU-PÉRIGORD, RAMPIEUX, SAGELAT, SAINT-AVIT-RIVIÈRE, SAINT-CASSIEN, SAINT-CERNIN-DE-L'HERM, SAINTE-CROIX, SAINTE-FOY-DE-BELVÈS, SAINT-GERMAIN-DE-BELVÈS, SAINT-MARCORY, SAINT-PARDOUX-ET-VIELVIC, SAINT-ROMAIN-DE-MONPAZIER, SALLES-DE-BELVÈS, SOULAURES, URVAL, VERGT-DE-BIRON, VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
Secteur Marnac Berbiguières	Concession de service	Distribution, Production, Stockage, Traitement, Transport
Secteur Mazeyrolles	Concession de service	Distribution, Production, Stockage, Traitement, Transport
Secteur Monpazier-Belvès	Concession de service	Distribution, Production, Stockage, Traitement, Transport

1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Secteur Marnac Berbiguières				
2013-2023 Marnac-Berbiguières	SOGEDO	Concession de service	01/07/2013	31/12/2023
Secteur Mazeyrolles				
2015-2026 Mazeyrolles	SOGEDO	Concession de service	01/01/2015	31/12/2026
Secteur Monpazier-Belvès				
2018-2026 Monpazier-Belvès	SOGEDO	Concession de service	01/01/2018	31/12/2026

1.2.2. Les avenants

Aucun avenant

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des missions entre la collectivité et son exploitant sont les suivantes :

Partie	Tâche	Commentaire
Collectivité	Renouvellement	Des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures et du génie civil.
Exploitant		De l'ensemble des ouvrages.
Exploitant	Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation et traitement des doléances clients.
Exploitant	Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations et relève des compteurs.
Exploitant	Mise en service	Des branchements.
Exploitant	Renouvellement	Des branchements, des canalisations < 6 m, des compteurs, des équipements électromécaniques, du matériel de télégestion et capteurs, du matériel de traitement, du matériel électrique et de commande et du matériel électromécanique.

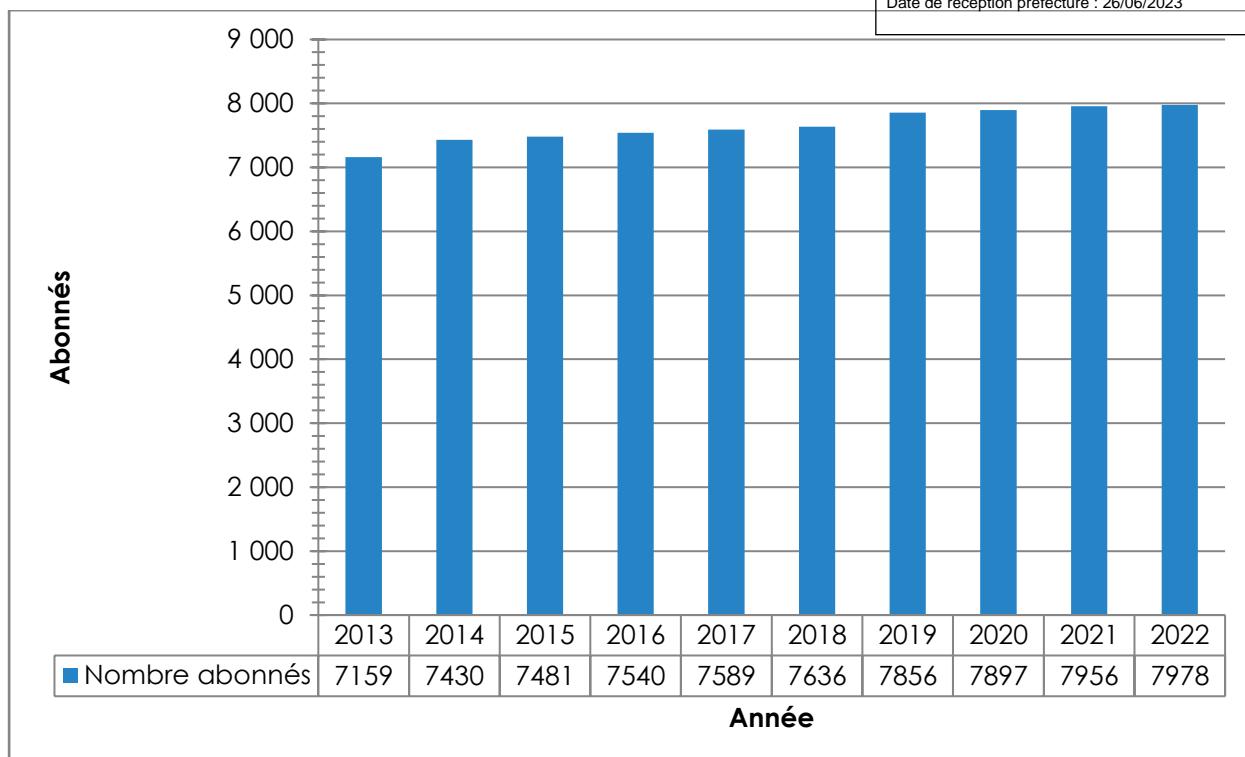
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2022, le service public d'eau potable a desservi 7 978 abonnés représentant une population de 12 630 habitants⁽¹⁾ (soit 1,58 habitants/abonné).

Nombre total d'abonnés en 2021	7 956 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2022	7 978 abonnés
Dont abonnés domestiques en 2022	7 978 abonnés
Dont abonnés non domestiques en 2022	0 abonnés
Variation en %	0,28 %

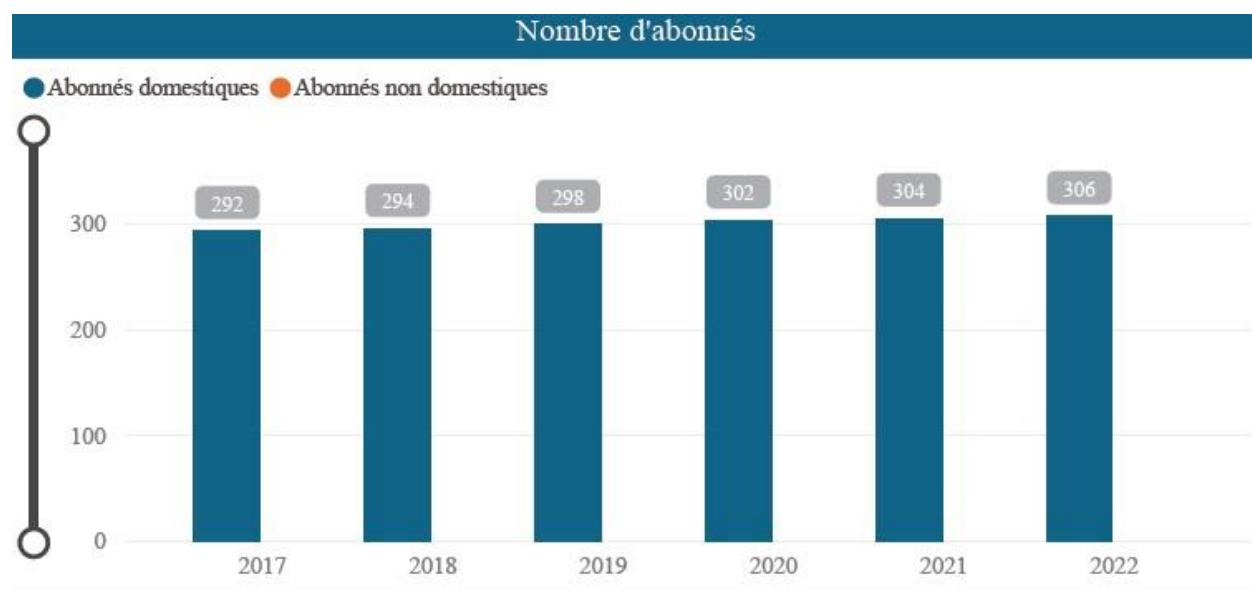
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **7,63** abonnés/km pour l'année 2022.

¹ Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

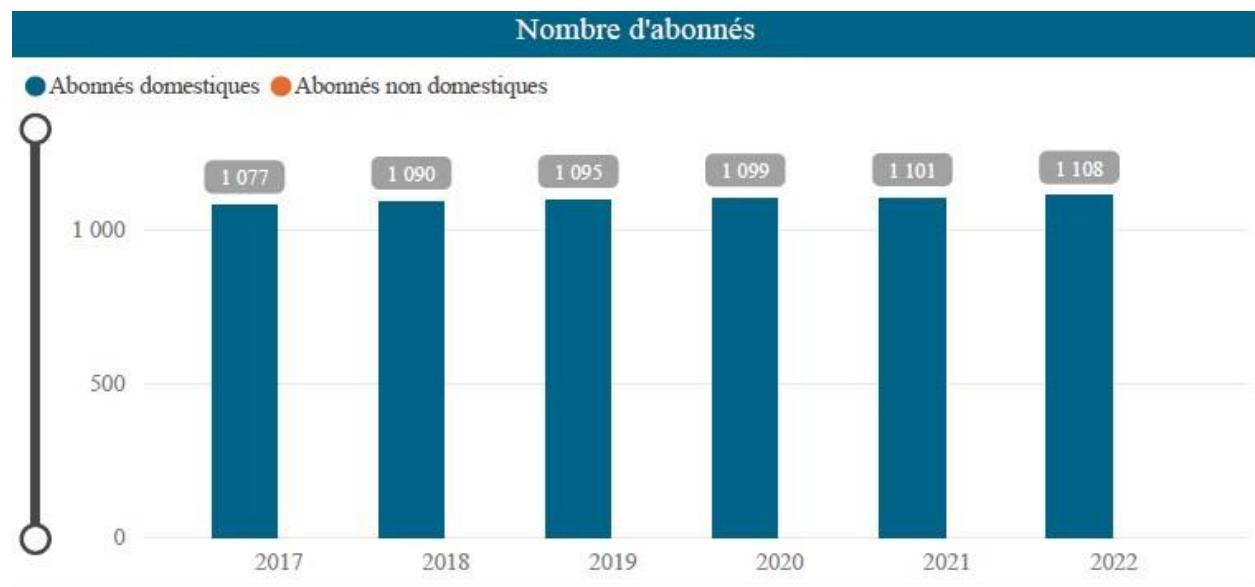


En 2022, la consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **136,0** m³/abonné (129,0 m³/abonné en 2021).

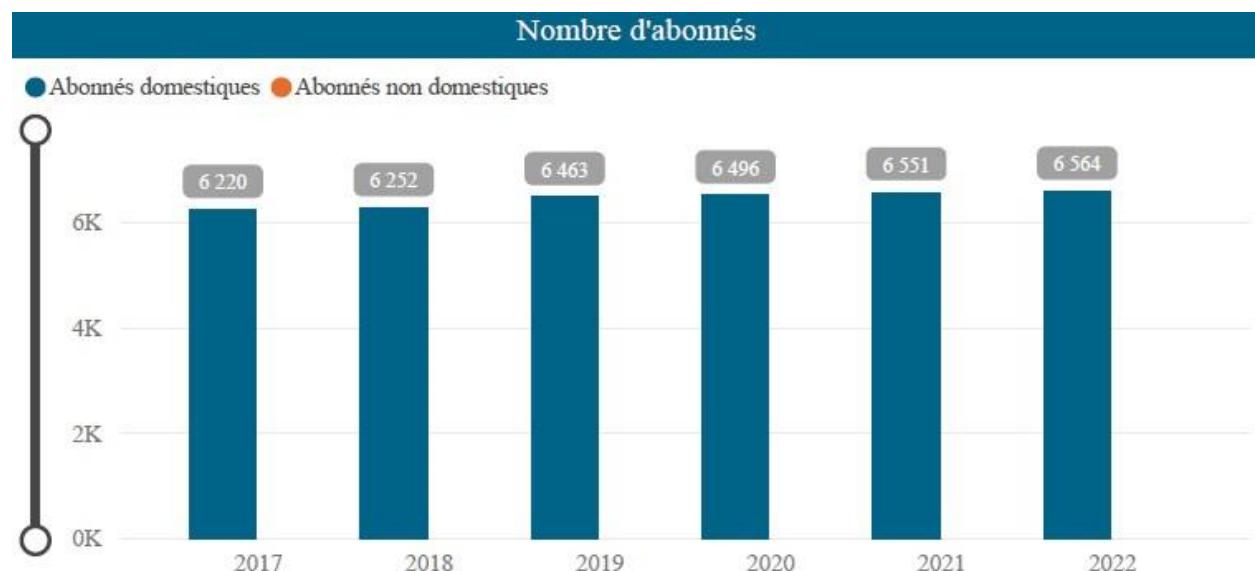
Secteur Marnac Berbiguières



Secteur Mazeyrolles



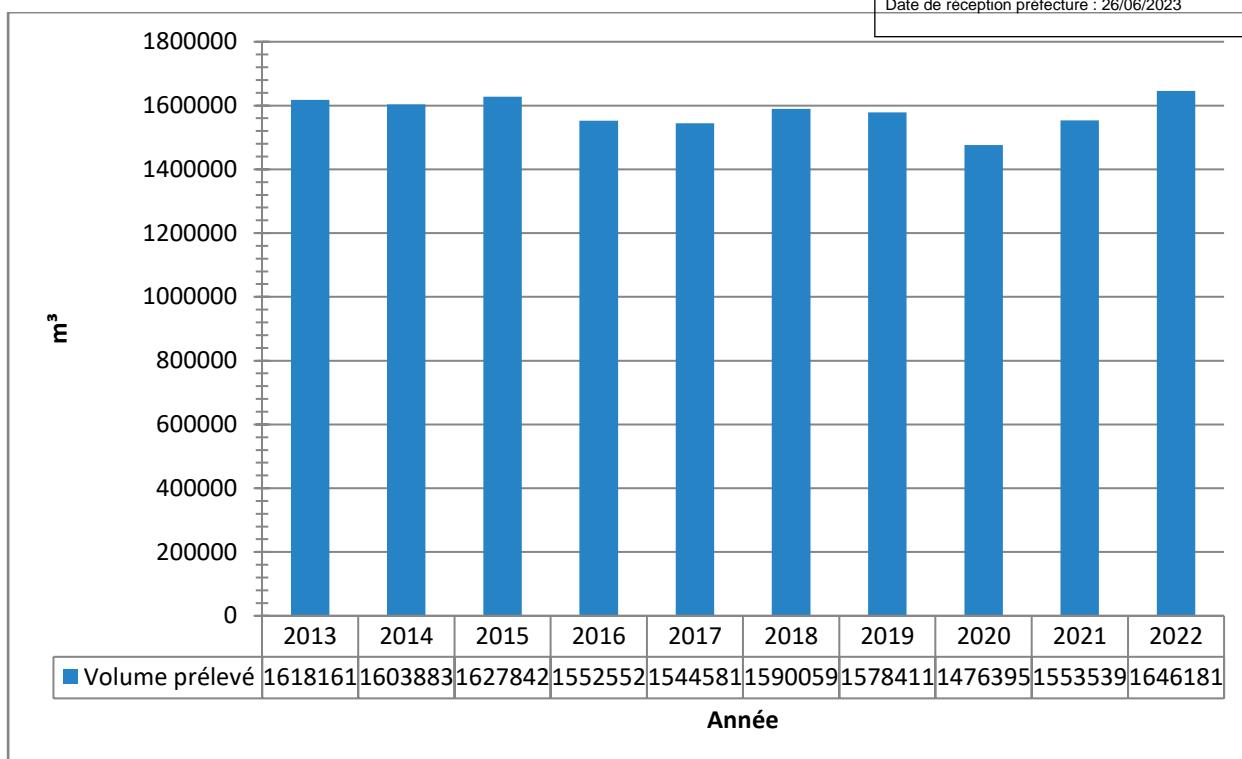
Secteur Monpazier-Belvès



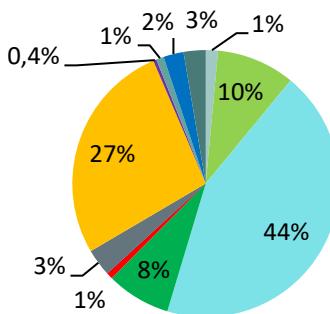
1.5. Ressources en eau

1.5.1. Prélèvements

Ressource	Volume prélevé en 2021 (m ³)	Volume prélevé en 2022 (m ³)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2022 (en %)
Secteur Marnac Berbiguières				
Forage de Font Marion	40 521	24 268	-40,11	80
Puits de M. Ratié (dépannage ponctuel)	0	12 796	-	0
Secteur Mazeyrolles				
Forage de Maison Neuve ou la Papèterie	142 726	156 258	9,48	80
Source de Foncave	0	8	-	60
Source de La Mouline	31 021	6 322	-79,62	60
Secteur Monpazier-Belvès				
Forage de Segalassoux (la Rivière)	594 650	719 249	20,95	80
Puits de captage de Bannes	45 717	128 119	180,24	80
Source de Fond de l'Etang	25 369	54 804	116,03	80
Source de Fongauffier	465 921	444 963	-4,50	80
Source de Font de Caumont (secours HS depuis 2016)	0	0	0,00	40
Source de La Salvagie	19 715	15 129	-23,26	60
Source La Brame	137 592	40 238	-70,76	60
Source Les Eyrials	50 307	44 027	-12,48	80
TOTAL	1 553 539	1 646 181	5,96	-



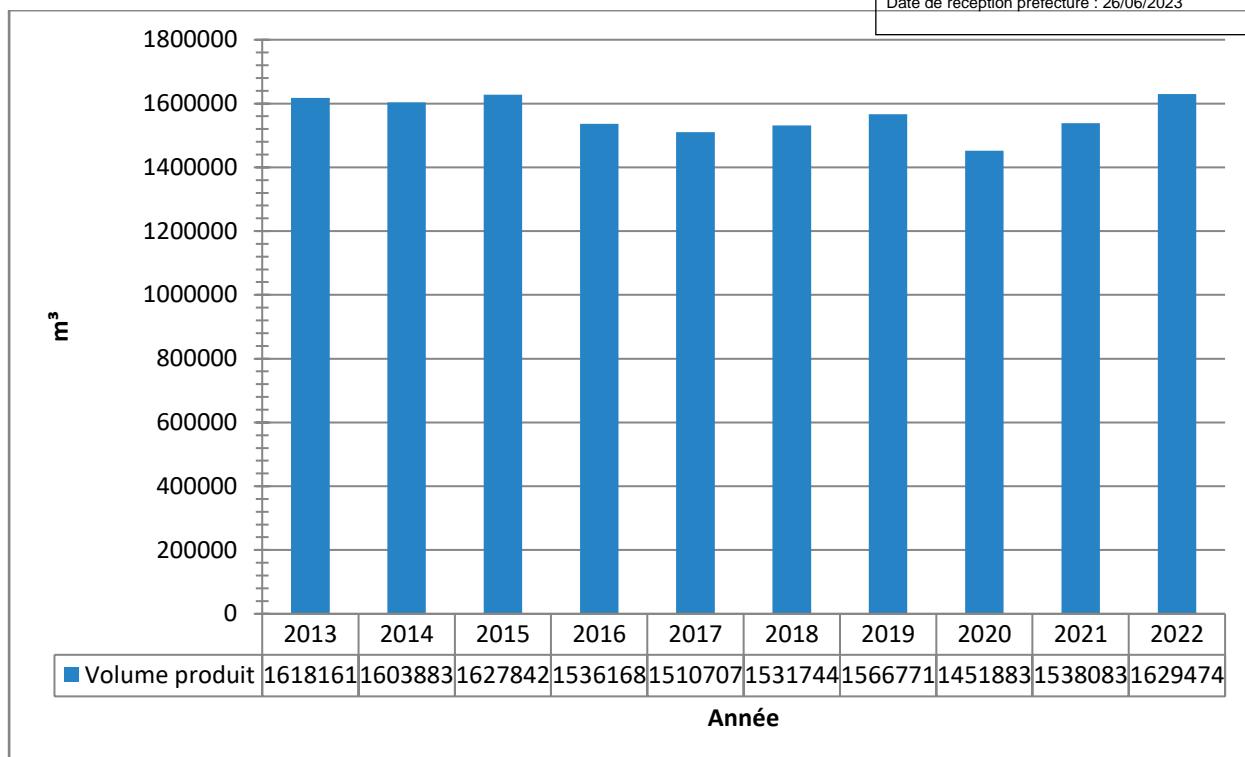
Volume prélevé (m³) en 2022



- Forage de Font Marion
- Forage de Segalassoux (la Rivière)
- Puits de captage de Bannes
- Source de Foncave
- Source de Fongauffier
- Source de La Salvagie
- Source Les Eyrials
- Source La Brame
- Source de Fond de l'Etang
- Source de La Mouline
- Puits de M. Ratié (dépannage ponctuel)

1.5.2. Production

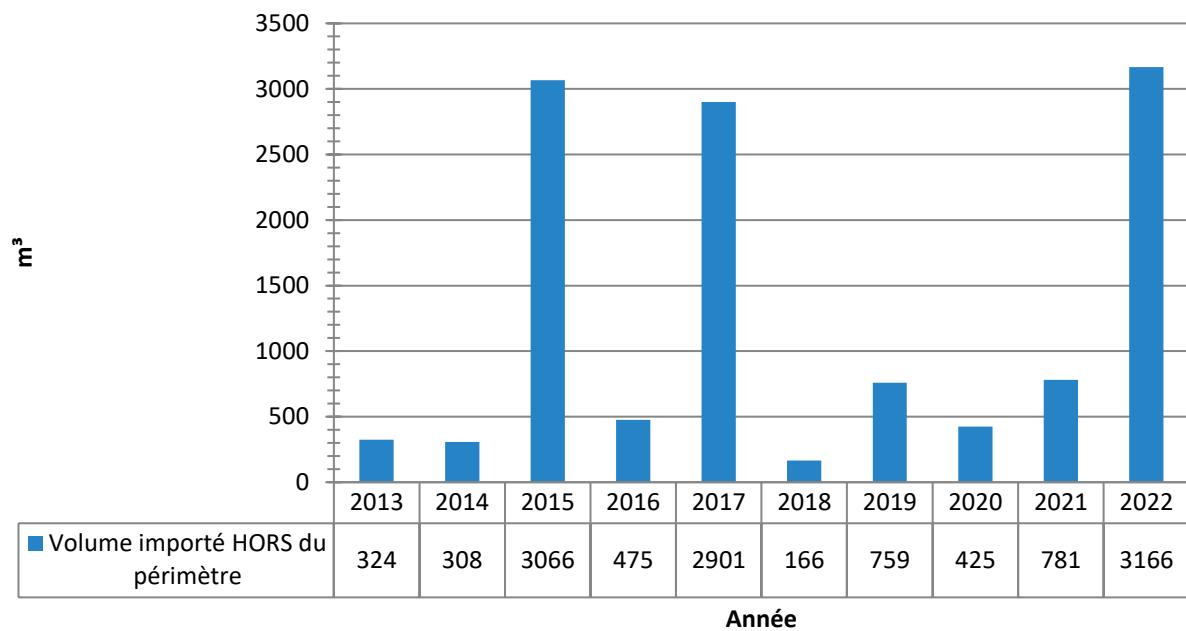
Site de production	Volume produit en 2021 (m³)	Volume produit en 2022 (m³)	Variation en %
Secteur Marnac Berbiguières			
Station de pompage de Font Marion	39 044	23 753	-39,16
Puits de M. Ratié (dépannage ponctuel)	0	12 796	-
Secteur Mazeyrolles			
Station de pompage de Foncave	0	8	-
Station de pompage de la Mouline	31 021	6 322	-79,62
Station de pompage de Maison Neuve ou la Papeterie	140 806	155 974	10,77
Secteur Monpazier-Belvès			
Forage de Segalassoux (la Rivière)	590 582	710 546	20,31
Puits de captage de Bannes	45 233	127 296	181,42
Source de Fond de l'Etang	25 369	54 804	116,03
Source de Fongauffier	460 611	439 610	-4,56
Source de Font de Caumont (secours HS depuis 2016)	0	0	0,00
Source de La Salvagie	19 715	15 129	-23,26
Source La Brame	135 815	40 238	-70,37
Source Les Eyrials	49 887	42 998	-13,81
TOTAL	1 538 083	1 629 474	5,00



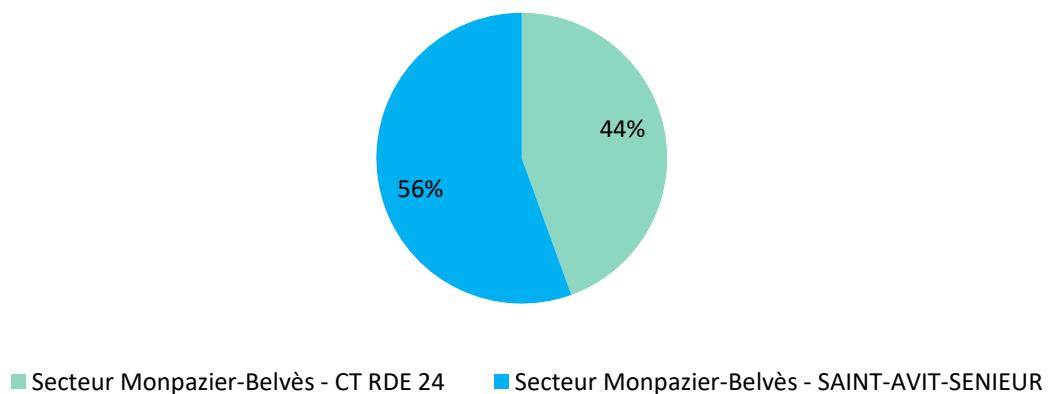
1.5.3. Importations

Service	Fournisseur	Volume acheté en 2021 (m³)	Volume acheté en 2022 (m³)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2022 (en %)	Type de flux
Secteur Monpazier-Belvès	SAINT-AVIT-SENIEUR	295	1 758	495,93	80	flux externe
Secteur Monpazier-Belvès	CT RDE 24 – Secteur Lalinde	0	0	0,00	80	flux externe
Secteur Monpazier-Belvès	CT RDE 24 – Secteur le Bugue	486	1 408	189,71	80	flux externe
Secteur Monpazier-Belvès	EAU 47	0	0	0,00	80	flux externe
Secteur Monpazier-Belvès	SIAEP SUD PERIGORD	577	497	-13,86	80	flux interne
TOTAL FLUX INTERNES		577	497	-13,86	-	-
TOTAL FLUX EXTERNES		781	3 166	305,38	-	-
TOTAL		1 358	3 663	169,73	-	-

Volume importé HORS du périmètre



Volume importé HORS du périmètre (m³) en 2022

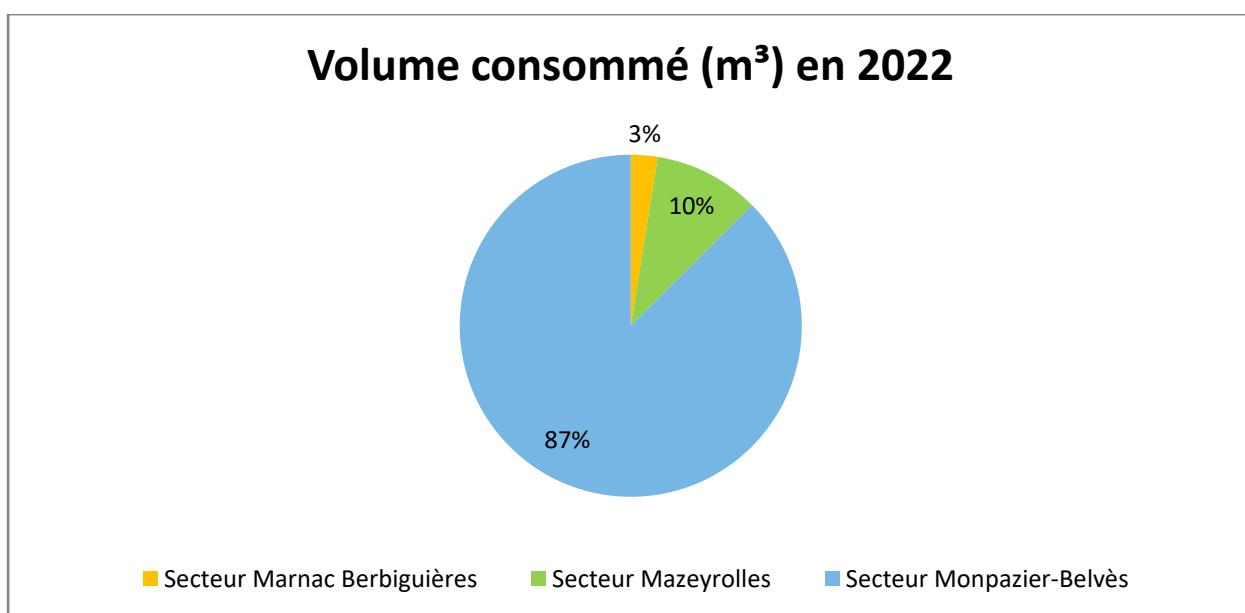
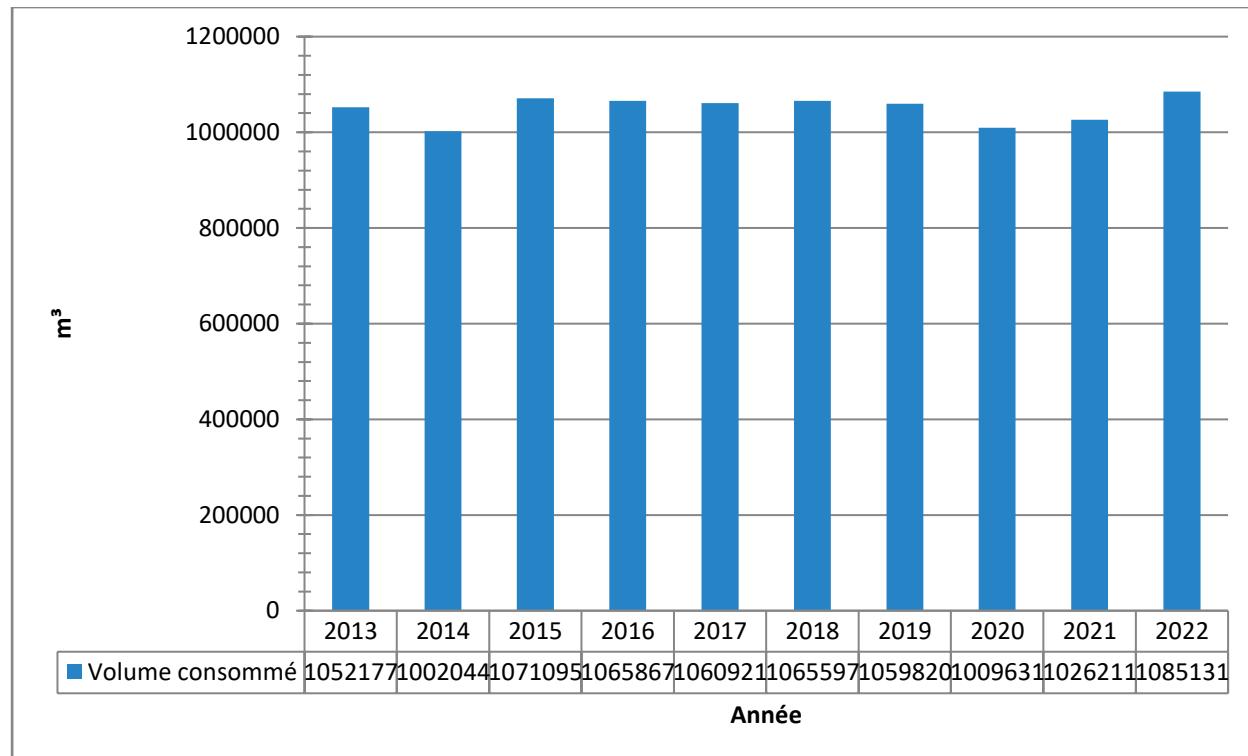


1.6. Les volumes mis en distribution et vendus

1.6.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

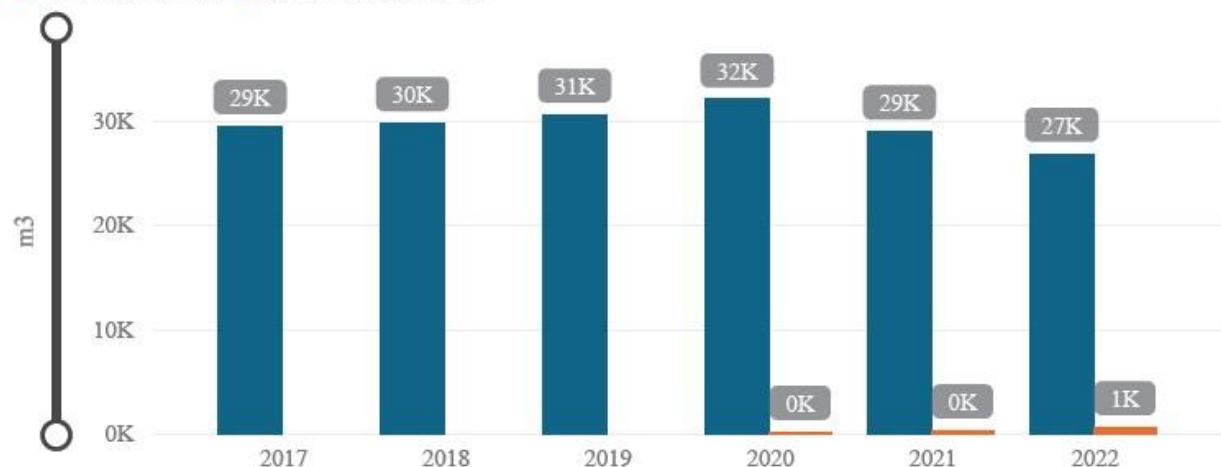
Abonnés	Volume consommés en 2021 (m ³)	Volume consommés en 2022 (m ³)	Variation en %
Abonnés domestiques	1 020 917	1 082 583	6,04
Purges automatiques	5 294	2 548	-51,87
Total consommés	1 020 917	1 082 583	6,04



Secteur Marnac Berbiguières

Volumes consommés comptabilisés

● Domestiques (365j) ● Non domestiques (365j)



Secteur Mazeyrolles

Volumes consommés comptabilisés

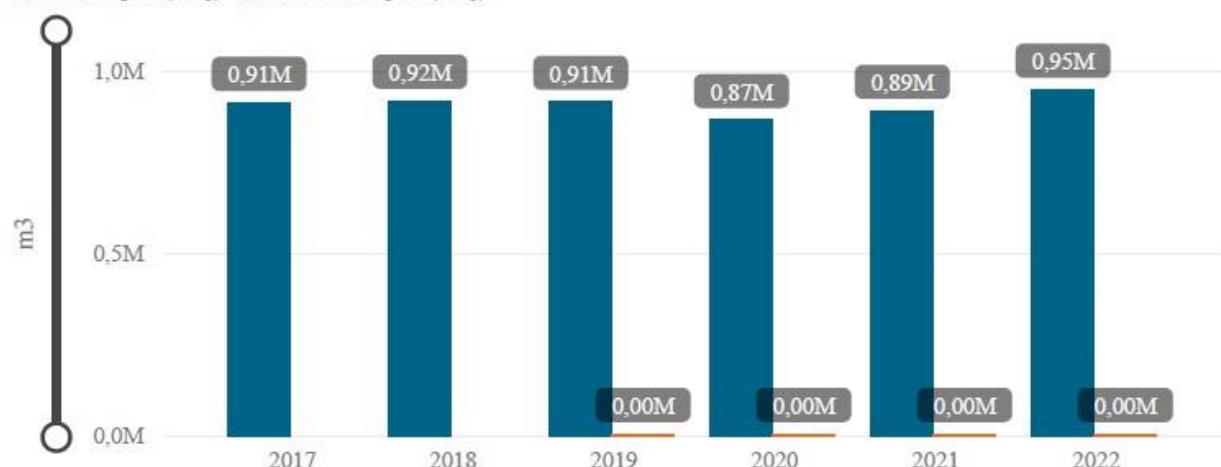
● Domestiques (365j) ● Non domestiques (365j)



Secteur Monpazier-Belvès

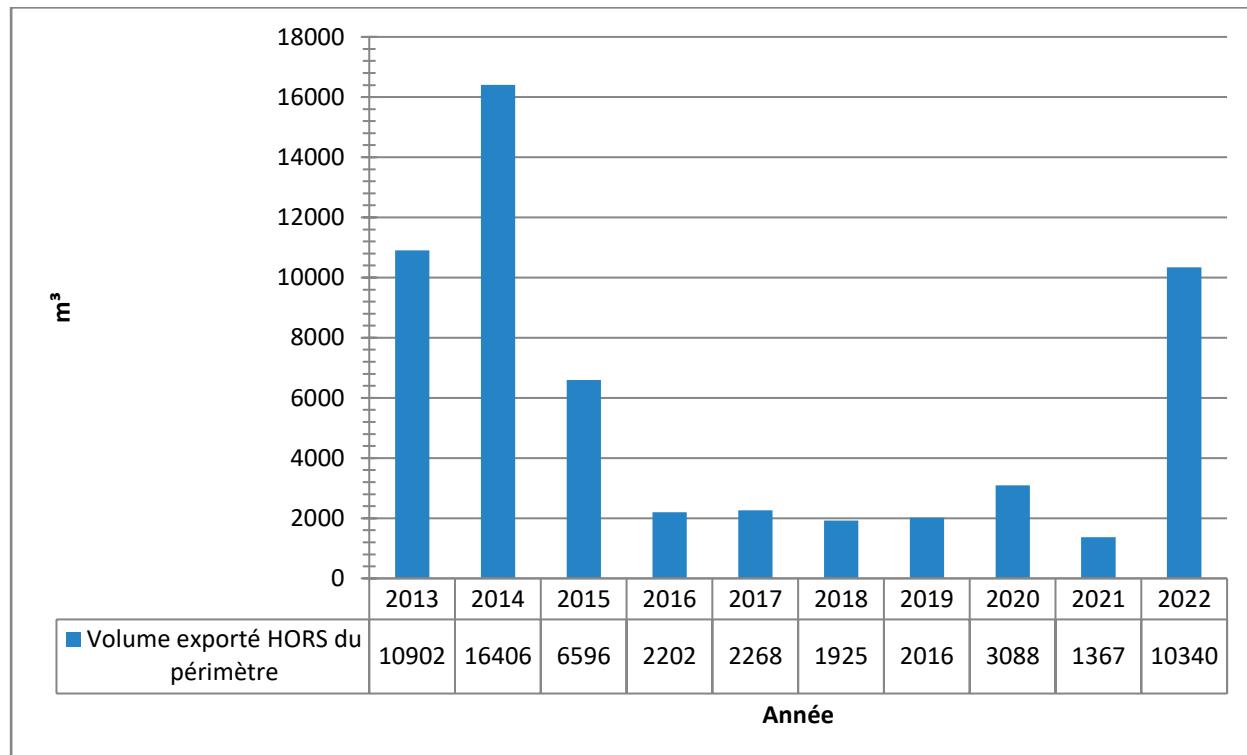
Volumes consommés comptabilisés

● Domestiques (365j) ● Non domestiques (365j)



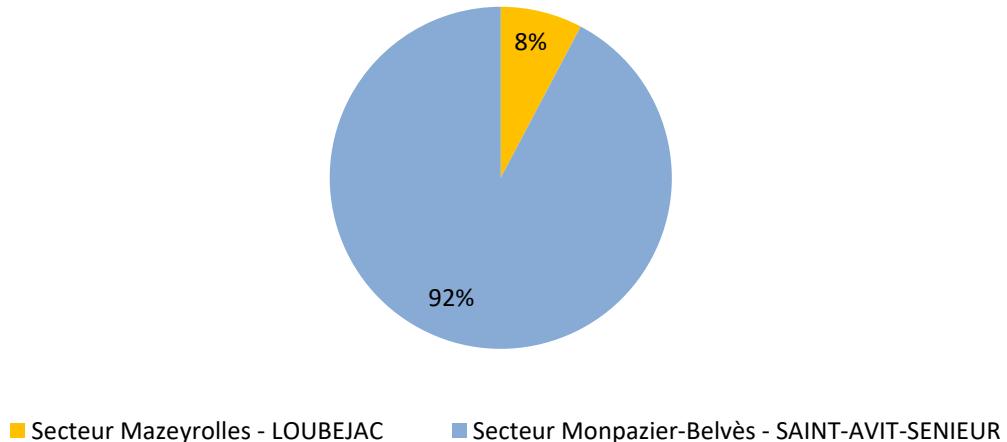
1.6.2. Exportations⁽²⁾

Service	Bénéficiaire	Volume exporté en 2021 (m ³)	Volume exporté en 2022 (m ³)	Variation en %	Type de flux
Secteur Mazeyrolles	LOUBEJAC	750	800	6,67	flux externe
Secteur Monpazier-Belvès	SAINT-AVIT-SENIEUR	617	9 540	1 446,19	flux externe
Secteur Monpazier-Belvès	EAU 47	-	-	-	flux externe
Secteur Mazeyrolles	SIAEP SUD PERIGORD	577	497	-13,86	flux interne
TOTAL FLUX INTERNES		577	497	-13,86	-
TOTAL FLUX EXTERNE		1 367	10 340	656,40	-
TOTAL		1 944	10 837	457,46	



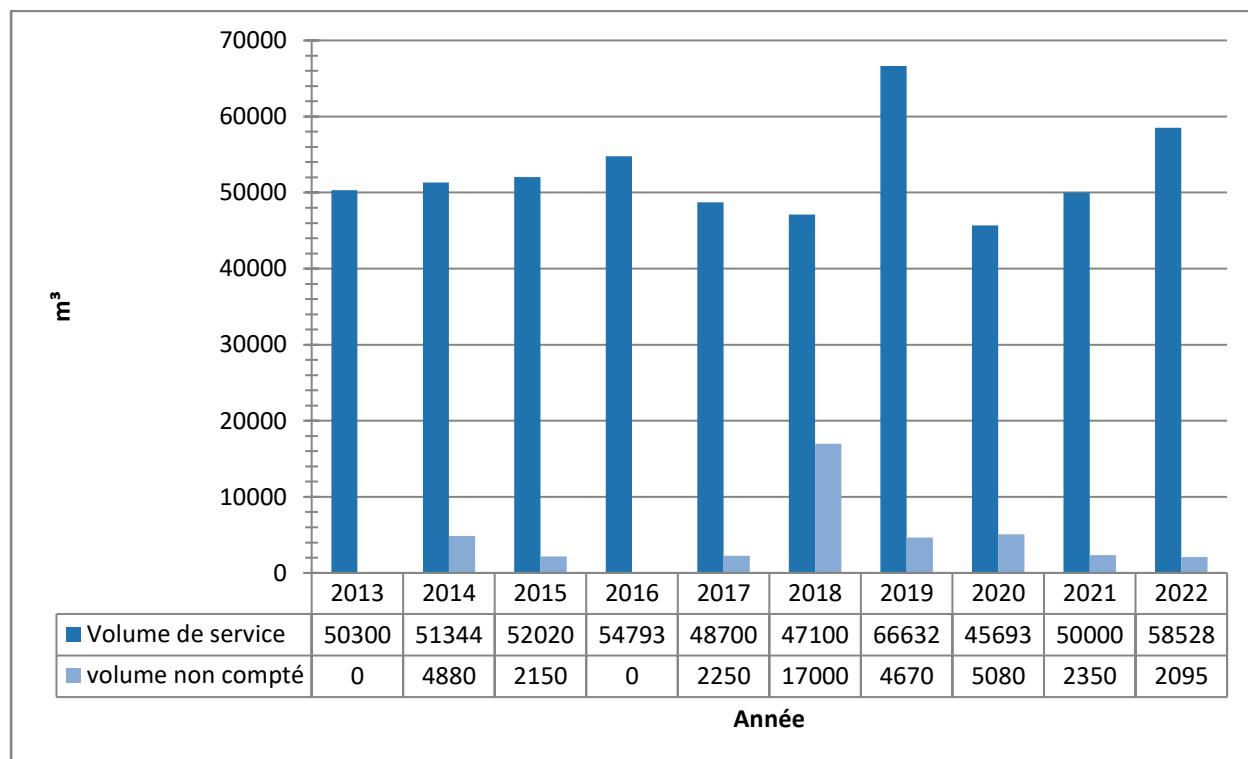
² Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable

Volume exporté HORS du périmètre (m³) en 2022

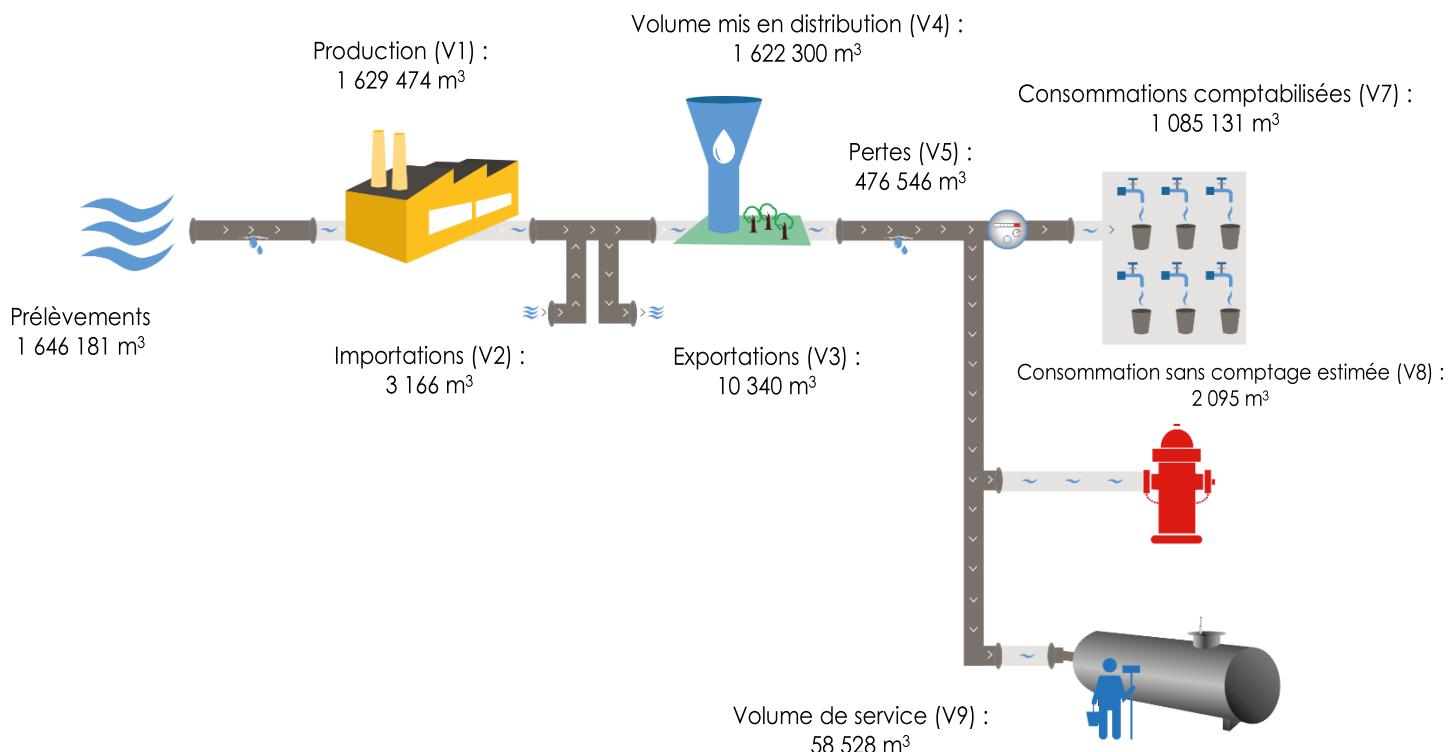


1.6.3. Autres volumes

	Exercice 2021 (m ³)	Exercice 2022 (m ³)	Variation en %
Volume consommé sans comptage	2 350	2 095	-10,85
Volume de service	50 000	58 528	17,06
TOTAL	52 350	60 623	15,80



1.6.4. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022.



1.7. Le patrimoine du service

	Exercice 2021	Exercice 2022
Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	1 044,97	1 046,23
Nombre de réservoirs	31	31
Volume de stockage	7 600	7 600
Nombre de compteurs abonnés	7 956	7 978
Nombre total des branchements	9 399	9 442
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	1
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	4	3
% de branchements en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,00	0,01
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,04	0,03

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne peut plus excéder 10 µg/l.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, ...). Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Secteur Marnac Berbiguières

TARIFS	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	60,00 €	60,00 €	0,00 %
Abonnement Gros consommateur	300,00 €	310,00 €	3,33 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,8150 €/m ³	0,8150 €/m³	0,00 %
Gros consommateur	0,3900 €/m ³	0,4100 €/m³	5,13 %
Part du déléataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	62,32 €	66,00 €	5,91 %
Abonnement Gros consommateur	62,32 €	66,00 €	5,91 %
Part Fixe - Autres tarifs (€ HT/an)			
Frais d'accès au service	29,14 €	30,86 €	5,90 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,8500 €/m ³	0,9000 €/m³	5,88 %
Gros consommateur	0,8500 €/m ³	0,9000 €/m³	5,88 %
Redevances			
Redevance protection du point de prélèvement (SMDE 24)	0,0350 €/m ³	0,0350 €/m³	0,00 %
Redevance pollution (Agence de l'eau)	0,3300 €/m ³	0,330 €/m³	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0960 €/m ³	0,1220 €/m³	27,08 %
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,00 %

Secteur Mazeyrolles

 Accusé de réception en préfecture
 024-200059293-20230621-2023-06-21-07-DE
 Date de télétransmission : 26/06/2023
 Date de réception préfecture : 26/06/2023

TARIFS	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	57,00 €	57,00 €	0,00 %
Abonnement Gros consommateur	300,00 €	310,00 €	3,33 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,7600 €/m ³	0,7600 €/m³	0,00 %
Gros consommateur	0,3900 €/m ³	0,4100 €/m³	5,13 %
Part du déléataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	60,34 €	64,38 €	6,70 %
Abonnement Gros consommateur	60,34 €	64,38 €	6,70 %
Part Fixe - Autres tarifs (€ HT/an)			
Frais d'accès au service	45,12 €	48,14 €	6,69 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,7610 €/m ³	0,8120 €/m³	6,70 %
Gros consommateur	0,7610 €/m ³	0,8120 €/m³	6,70 %
Redevances			
Redevance protection du point de prélèvement (SMDE 24)	0,0350 €/m3	0,0350 €/m3	0,00 %
Redevance pollution (Agence de l'eau)	0,3300 €/m3	0,330 €/m3	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,1110 €/m3	0,1450 €/m3	30,63 %
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,00 %

Secteur Monpazier-Belvès

Accusé de réception en préfecture
024-200059293-20230621-2023-06-21-07-DE
Date de télétransmission : 26/06/2023
Date de réception préfecture : 26/06/2023

Monpazier-Beaumont

TARIFS	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	60,00 €	62,00 €	3,33 %
Abonnement Gros consommateur	300,00 €	310,00 €	3,33 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,8150 €/m ³	0,8300 €/m³	1,84 %
Gros consommateur	0,3900 €/m ³	0,4100 €/m³	5,13 %
VEG à St Avit Séneur	0,3900 €/m ³	0,4100 €/m³	5,13 %
Part du déléataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	52,44 €	55,84 €	6,48 %
Abonnement Gros consommateur	52,44 €	55,84 €	6,48 %
Part Fixe - Autres tarifs (€ HT/an)			
Frais d'accès au service	44,63 €	47,52 €	6,48 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,6640 €/m ³	0,7070 €/m³	6,48 %
Gros consommateur	0,6640 €/m ³	0,7070 €/m³	6,48 %
VEG à St Avit Séneur	0,6270 €/m ³	0,6680 €/m³	6,54 %
Redevances			
Redevance protection du point de prélèvement (SMDE 24)	0,0350 €/m ³	0,0350 €/m³	0,00 %
Redevance pollution (Agence de l'eau)	0,3300 €/m ³	0,3300 €/m³	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0880 €/m ³	0,1250 €/m³	42,05 %
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,00 %

Belvès

Accusé de réception en préfecture
024-200059293-20230621-2023-06-21-07-DE
Date de télétransmission : 26/06/2023
Date de réception préfecture : 26/06/2023

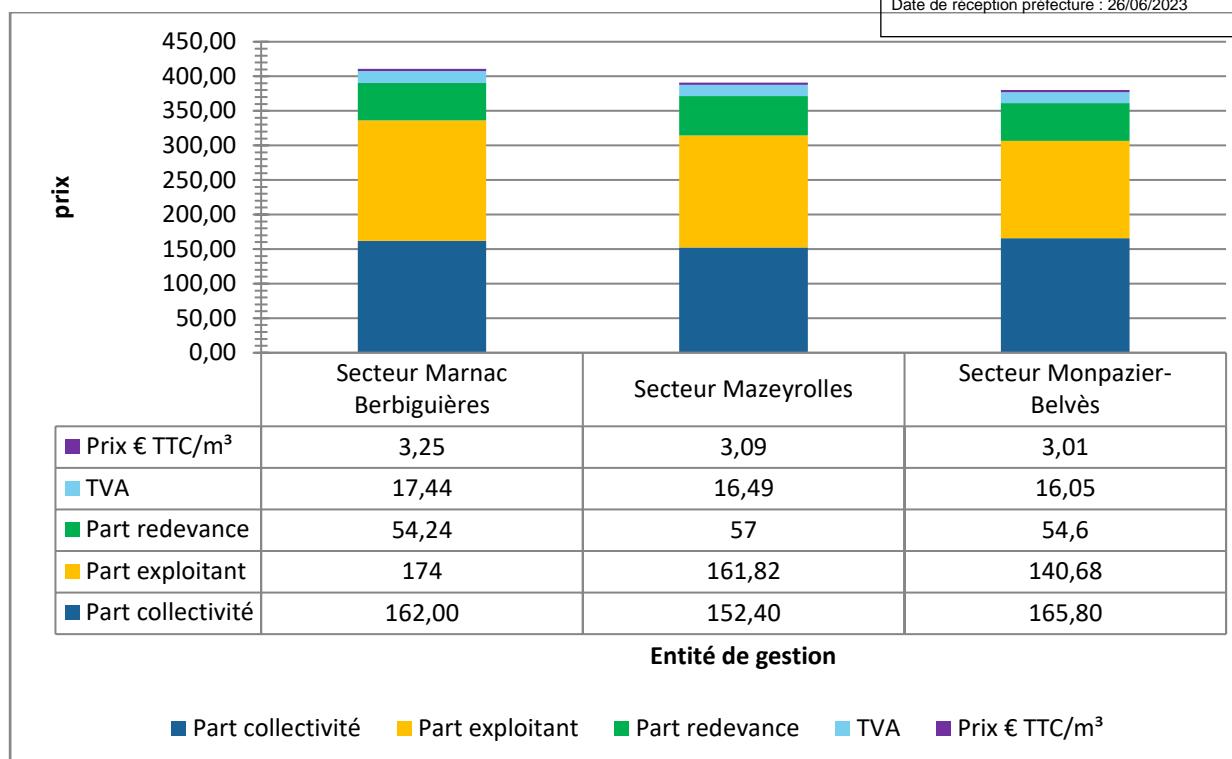
TARIFS	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	60,00 €	62,00 €	3,33 %
Abonnement Gros consommateur	300,00 €	310,00 €	3,33 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,7600 €/m ³	0,8300 €/m³	9,21 %
Gros consommateur	0,3900 €/m ³	0,4100 €/m³	5,13 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	52,44 €	55,84 €	6,48 %
Abonnement Gros consommateur	52,44 €	55,84 €	6,48 %
Part Fixe - Autres tarifs (€ HT/an)			
Frais d'accès au service	44,63 €	47,52 €	6,48 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,6640 €/m ³	0,7070 €/m³	6,48 %
Gros consommateur	0,6640 €/m ³	0,7070 €/m³	6,48 %
VEG à St Avit Séneur	0,6270 €/m ³	0,6680 €/m³	6,54 %
Redevances			
Redevance protection du point de prélèvement (SMDE 24)	0,0350 €/m ³	0,0350 €/m³	0,00 %
Redevance pollution (Agence de l'eau)	0,3300 €/m ³	0,3300 €/m³	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0880 €/m ³	0,1250 €/m³	42,05 %
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,00 %

- (1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les montants payés applicables pour une consommation de 120m³ (ménage de référence selon l'INSEE) sont :

Service	Montants	1er janvier 2022	1er janvier 2023
Secteur Marnac Berbiguières	Part de la collectivité	162,00 € HT	162,00 € HT
	Part de l'exploitant	164,32 € HT	174,00 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	51,12 € HT	54,24 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	20,76 €	21,46 €
	Total HT	377,44 €	390,24 €
	Total TTC	398,20 €	411,70 €
Secteur Mazeyrolles	Part de la collectivité	152,40 € HT	152,40 € HT
	Part de l'exploitant	151,66 € HT	161,82 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	52,92 € HT	57,00 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	19,63 €	20,42 €
	Total HT	356,98 €	371,22 €
	Total TTC	376,61 €	391,64 €
Secteur Monpazier-Belvès (Monpazier-Beaumont)	Part de la collectivité	162,00 € HT	165,80 € HT
	Part de l'exploitant	132,12 € HT	140,68 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	50,16 € HT	54,60 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	18,94 €	19,86 €
	Total HT	344,28 €	361,08 €
	Total TTC	363,22 €	380,94 €
Secteur Monpazier-Belvès (Belvès)	Part de la collectivité	155,40 € HT	165,80 € HT
	Part de l'exploitant	132,12 € HT	140,68 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	50,16 € HT	54,60 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	18,57 €	19,86 €
	Total HT	337,68 €	361,08 €
	Total TTC	356,25 €	380,94 €



2.3. Recettes

Secteur Marnac Berbiguières

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	41 906,92	40 054,42
<i>Dont abonnements domestiques</i>	18 260,00	18 297,50
<i>Recette de vente d'eau en gros</i>	0,00	0,00
<i>Régularisation des ventes d'eau</i>	-562,84	-145,65
Total des recettes	41 344,08	39 908,77

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	42 944,49	42 251,78
<i>Dont abonnements</i>	18 777,00	19 566,20
<i>Recette de vente d'eau en gros</i>	0,00	0,00
Total recettes de ventes d'eau	42 944,49	42 251,78
Recettes liées aux travaux	nc	nc
Régularisations/Produits accessoires	-567,34	-85,15
Total des autres recettes	-567,34	-85,15
Total des recettes (hors collectivité)	42 377,15	42 166,63

Secteur Mazeyrolles

Accusé de réception en préfecture
024-200059293-20230621-2023-06-21-07-DE
Date de télétransmission : 26/06/2023
Date de réception préfecture : 26/06/2023

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	137 394,99	142 125,71
<i>Dont abonnements domestiques</i>	65 165,23	65 580,51
Recette de vente d'eau en gros	1 094,02	665,00
Régularisation des ventes d'eau	-2 474,27	-3 356,58
Total des recettes	136 014,74	139 434,13

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	140 348,46	151 269,90
<i>Dont abonnements</i>	65 384,00	69 347,00
Recette de vente d'eau en gros	1 618,28	1 038,73
Total recettes de ventes d'eau	141 966,74	152 308,63
Recettes liées aux travaux	nc	nc
Régularisations/Produits accessoires	-2 665,70	-3 028,31
Total des autres recettes	-2 665,70	-3 028,31
Total des recettes (hors collectivité)	139 301,04	149 280,32

Secteur Monpazier-Belvès

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	1 008 493,30	1 041 689,52
<i>Dont abonnements domestiques</i>	416 443,43	418 564,35
Recette de vente d'eau en gros	0,00	0,00
Régularisation des ventes d'eau	-36 771,25	-42 267,06
Total des recettes	971 722,05	999 422,46

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	894 308,33	976 598,17
<i>Dont abonnements</i>	328 405,00	346 740,00
Recette de vente d'eau en gros	12,27	0,00
Total recettes de ventes d'eau	894 320,60	976 598,17
Recettes liées aux travaux	nc	nc
Produits accessoires	-28 136,49	-22 272,29
Total des autres recettes	-28 136,49	-22 272,29
Total des recettes (hors collectivité)	866 184,11	954 325,88

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau distribuée

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements			
	Réalisés en 2021	Conformes en 2021	Réalisés en 2022	Conformes en 2022
Paramètres microbiologiques	134	130	121	120
Paramètres physico-chimiques	139	128	134	132

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour. La qualité de l'eau est donc la suivante :

Analyses	Taux de conformité 2021	Taux de conformité 2022
Conformité bactériologique (P101.1)	97,01 %	99,17 %
Conformité physico-chimique (P102.1)	92,09 %	98,51 %

- 1 non-conformité bactériologique sur le réseau d'URVAL : 1 Escherichia coli /100 ml le 14/09
- 2 non-conformités physico-chimiques :
 - 1 sur le réseau de BEAUMONT (Bannes) : Turbidité de 12 le 31/05
 - 1 sur le réseau de GAUGEAC (Eyrials) : Turbidité de 12 le 03/08

3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **79 %** (détail au paragraphe 1.5.1)

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Nombre de points

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)

VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point

PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)

(Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)

VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)

(Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)

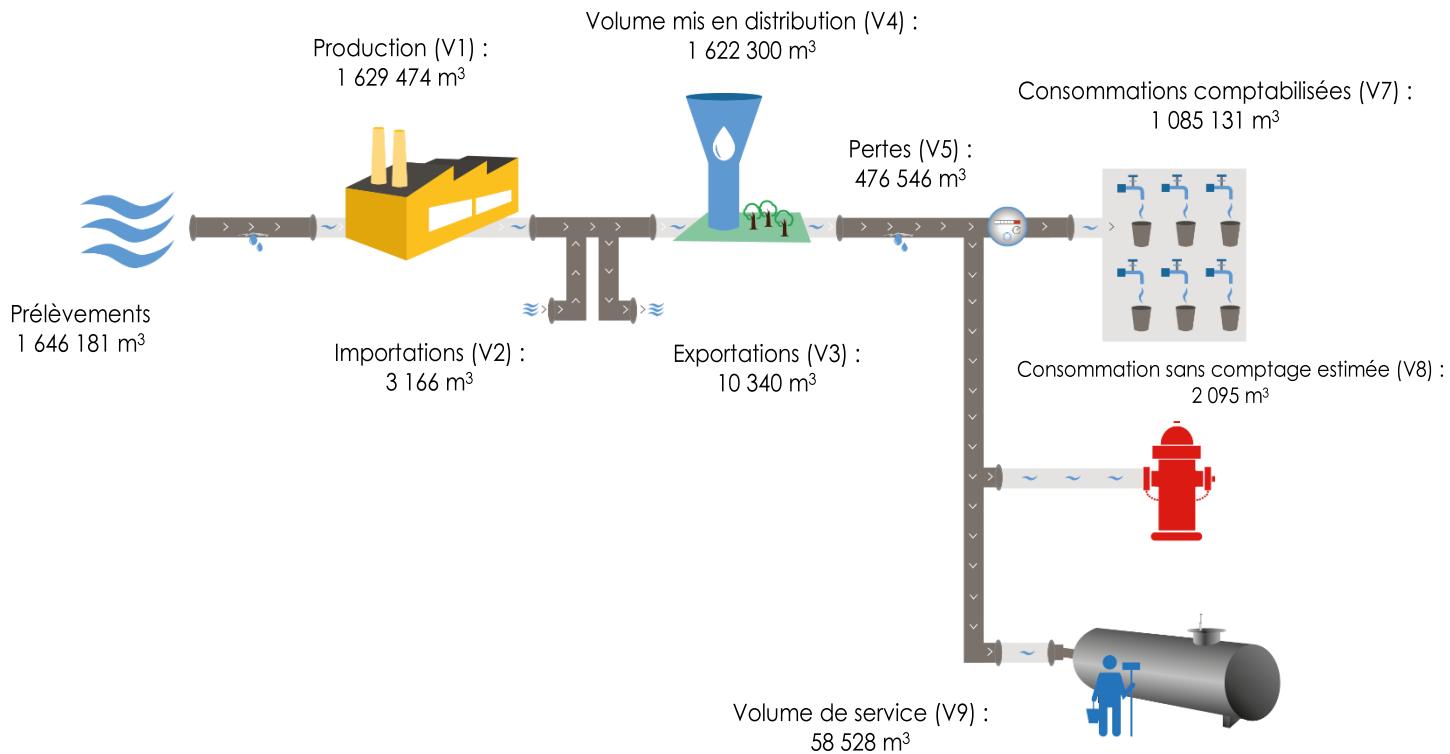
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

- (1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
- (3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points														Total
	VP.236	VP.237	VP.238	VP.240	VP.239	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	
Secteur Marnac-Berbiguières	10	5	10	oui	5	13	0	10	0	10	10	10	10	0	93
Secteur Mazeyrolles	10	5	10	oui	5	13	0	10	10	10	10	10	0	0	93
Secteur Monpazier-Belvès	10	5	10	oui	5	13	0	10	10	10	10	10	10	5	108

3.4. Indicateurs de performance du réseau



3.4.1. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V7 + V8 + V9 + V3}{V1 + V2} * 100$$

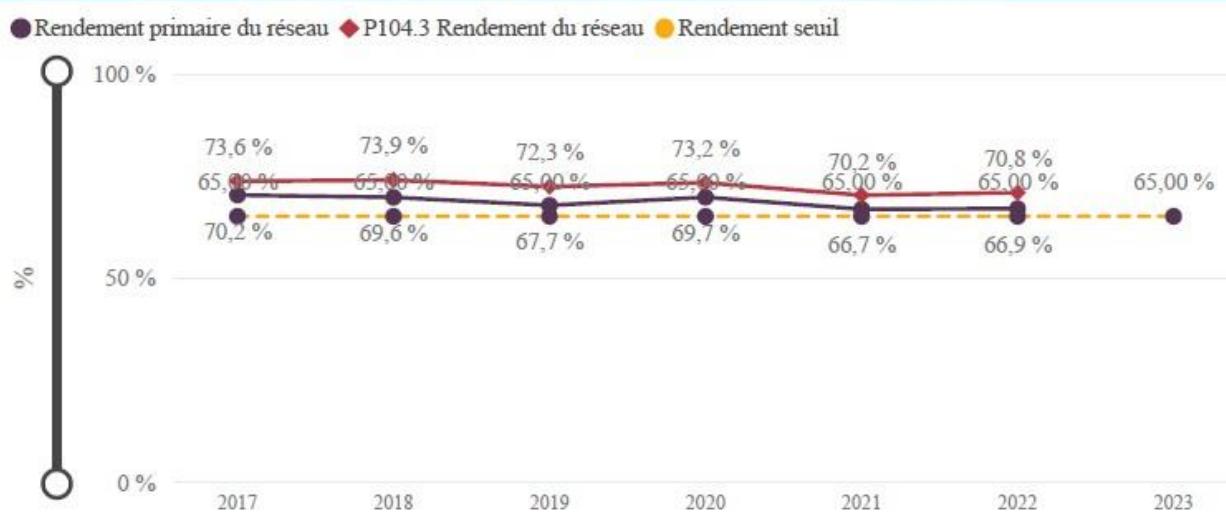
A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau (P104.3)	70,18 %	70,81 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	2,83 m ³ / jour / km	3,03 m ³ / jour / km
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	66,75 %	66,89 %

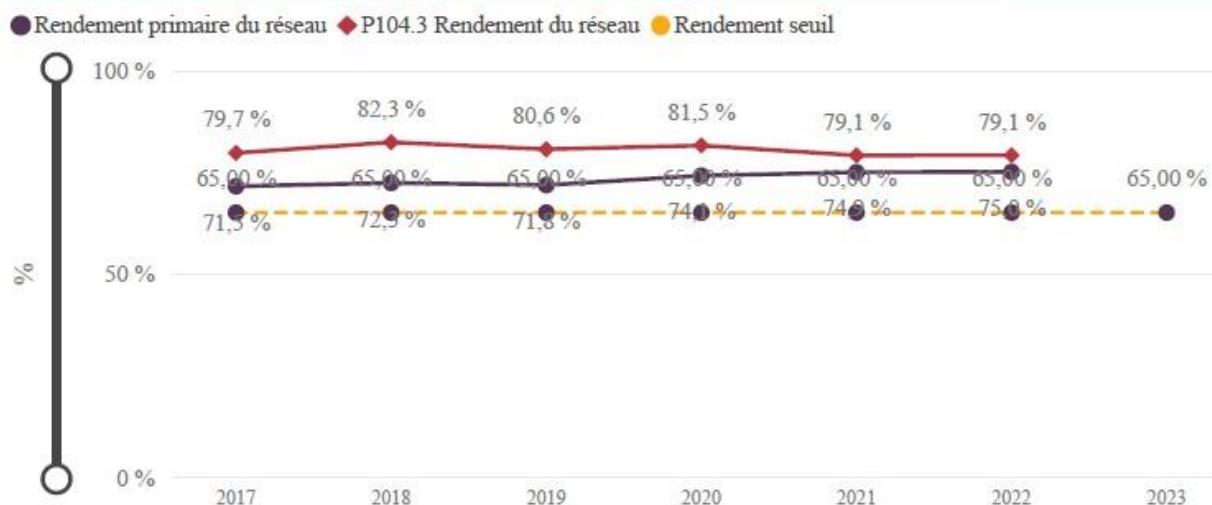
SIAEP SUD PERIGORD

Rendement primaire et rendement du réseau de distribution



Secteur Marnac Berbiguières

Rendement primaire et rendement du réseau de distribution



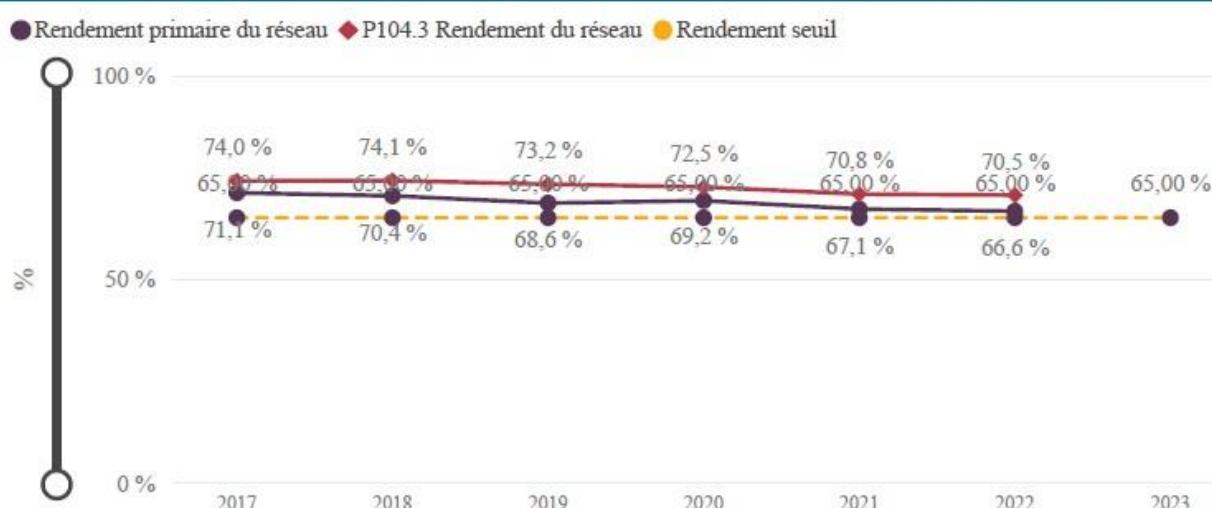
Secteur Mazeyrolles

Rendement primaire et rendement du réseau de distribution



Secteur Monpazier-Belvès

Rendement primaire et rendement du réseau de distribution



3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022 l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,41 m3/j/km** (1,34 en 2021).

3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

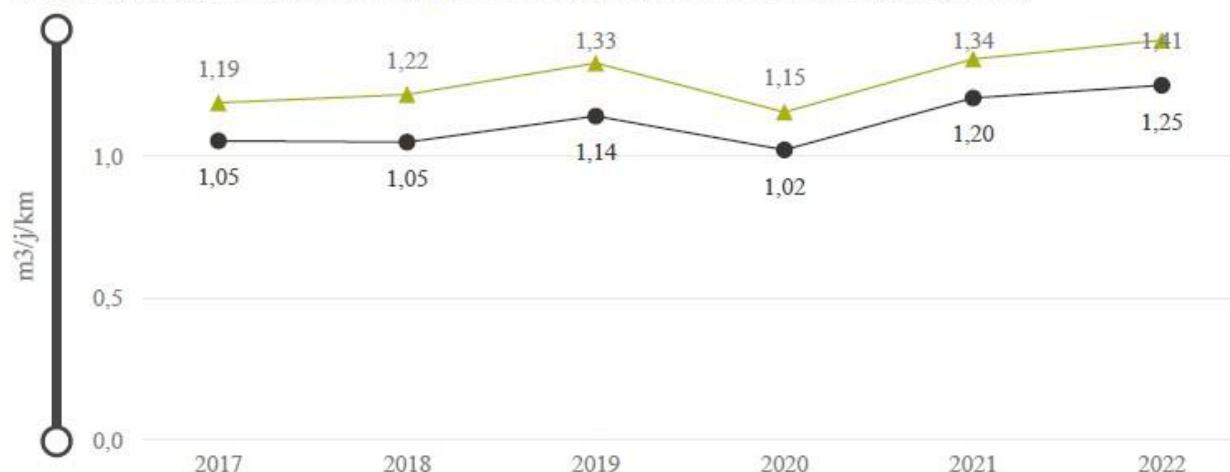
$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - (V7 + V8 + V9)}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022 l'indice linéaire des pertes en réseau est de **1,25 m3/j/km** (1,20 en 2021).

SIAEP SUD PERIGORD

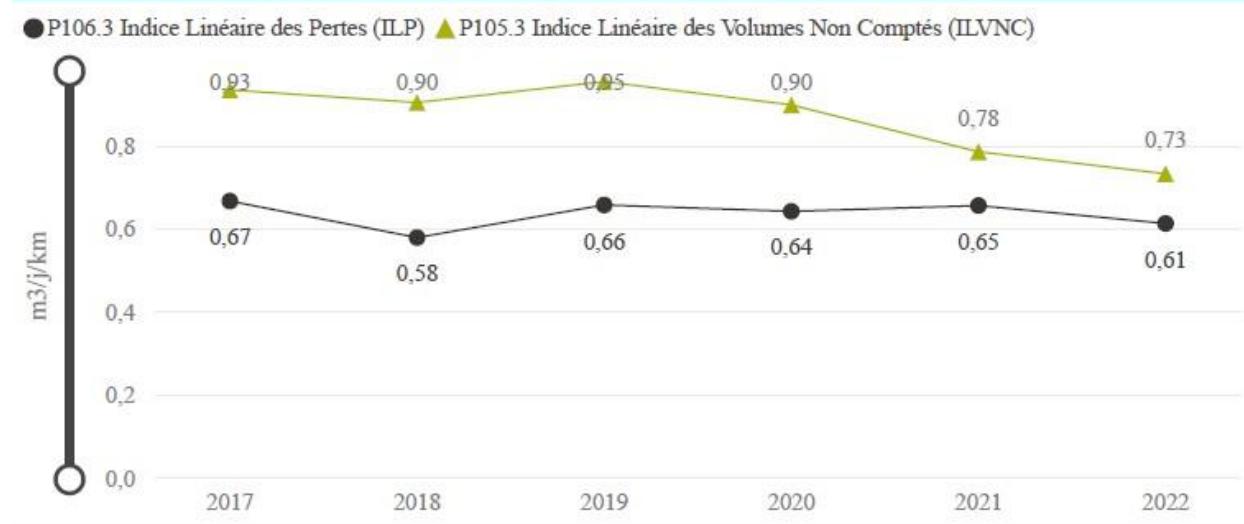
Indices linéaires des pertes et des volumes non comptés

● P106.3 Indice Linéaire des Pertes (ILP) ▲ P105.3 Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC)



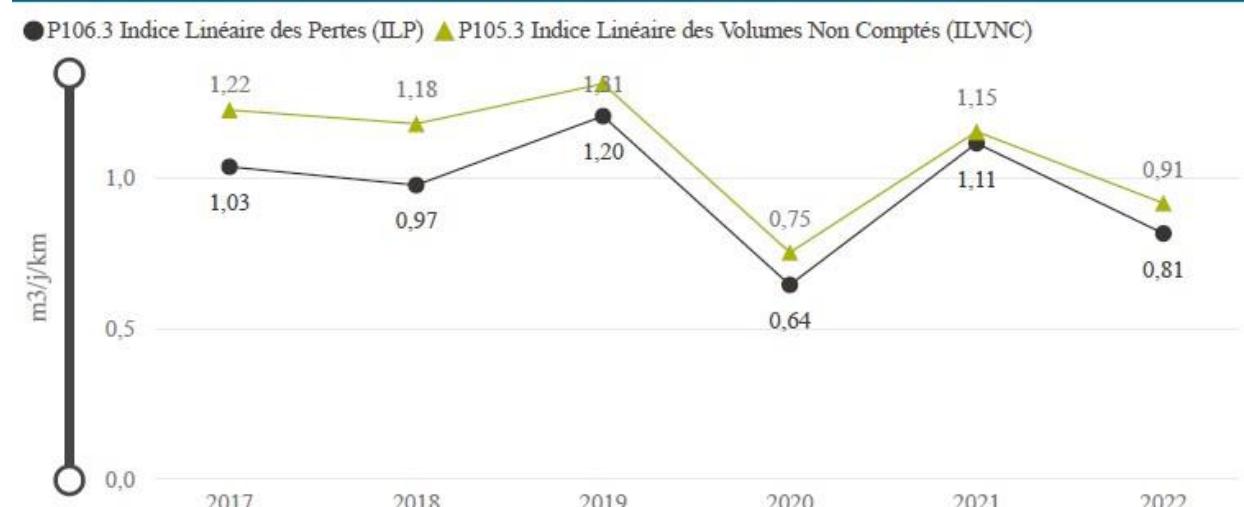
Secteur Marnac Berbiguières

Indices linéaires des pertes et des volumes non comptés



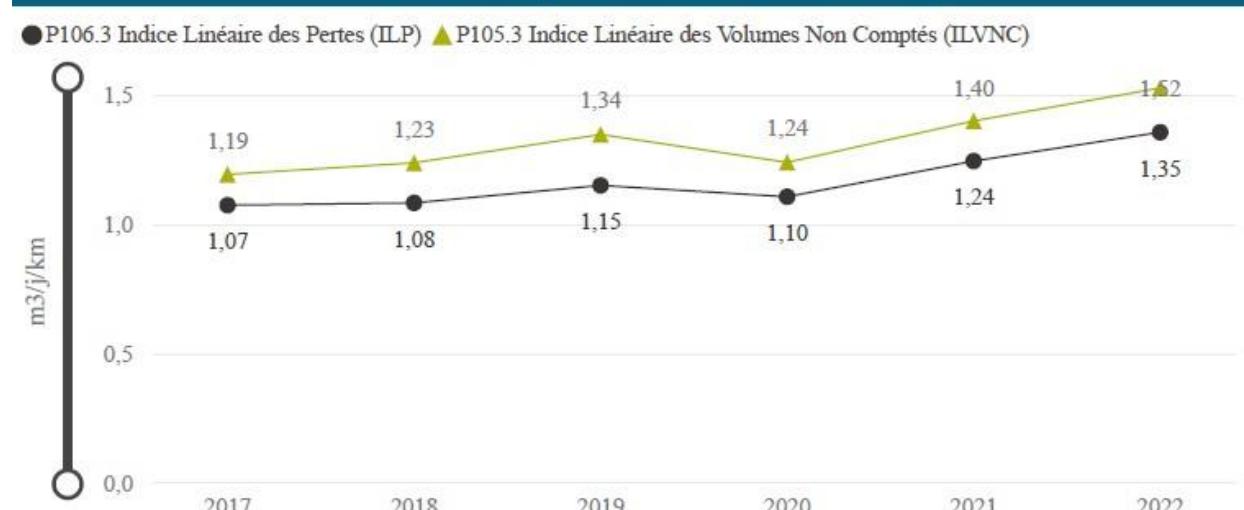
Secteur Mazeyrolles

Indices linéaires des pertes et des volumes non comptés



Secteur Monpazier-Belvès

Indices linéaires des pertes et des volumes non comptés



3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

- Au cours de l'année 2022, un linéaire de **3,71 km** de réseau a été renouvelé,
- En moyenne sur les 5 dernières années, un linéaire de **3,77 km** de réseau a été renouvelé.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est donc de **0,36 %**.



3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nb d'interruptions de service non programmées}}{\text{nb d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, **125 interruption(s)** de service non programmées ont été dénombrées (249 en 2021). Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc de **15,67** interventions / 1000 abonnés.

3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **1,0** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nb ouvertures avec respect du délai}}{\text{nb total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux de respect de ce délai est de **100 %** (100 % en 2021).

3.4.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles –dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{Durée d'extinction de la dette pour l'année d'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	884 321,00 €	770 232,00 €
Epargne brute annuelle en €	1 108 357,00 €	1 075 832,00 €
Durée d'extinction de la dette en années	0,8 an(s)	0,7 an(s)

3.4.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année n}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année n - 1}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31 décembre de l'année n	49 304	45 705
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n-1	2 832 261	2 898 609
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,74	1,58

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	990 000,00	981 500,00
Montants des subventions en €	0,00	26 415,41

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	884 321,00	770 232,00
Montant remboursé en €	en capital	181 771,72
	En intérêts	24 598,66
		156 160,93
		20 003,40

4.3. Amortissements

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 604 918,41 € (604 918,41 € en 2021).

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2022, le service a accordé 18 demandes d'abandon de créance pour un montant de 2 200 €.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	12 630	12 630
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1,0	1,0
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	97,01	99,17
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	92,09	98,51
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	70,18	70,81
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,34	1,41
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,20	1,25
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,34	0,36
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	78	79
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	31,21	15,67
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100	100
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	0,8	0,7
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,74	1,58

Accusé de réception en préfecture
024-200059293-20230621-2023-06-21-07-DE
Date de télétransmission : 26/06/2023
Date de réception préfecture : 26/06/2023



ZONE DE DISTRIBUTION : MONPAZIER BEAUMONT (FORAGE)

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 102 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 318 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FGE LA RIVIERE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 3282 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SOGEDO BELVES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SIAEP SUD PERIGORD »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 35
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 UFC/100ml

NITRATES

A

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 8
Valeur moyenne : 2,1 mg/L
Valeur maxi : 2,3 mg/L

PESTICIDES

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2
Nombre de mesures : 438
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0,00 microgramme/L

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 0,0 mg/L
Valeur maxi : 0,0 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

FER

Très bonne qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 7,7 microgramme/L
Valeur maxi : 16 microgramme/L

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 7
Valeur moyenne : 21 °f
Valeur maxi : 21 °f

Quelques conseils



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entrenez-le régulièrement.



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.fr

Édité le 27/02/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : MAZEY/PRATS/VILLEFRANCHE/STCER

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 59 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 310 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE DE MAISON NEUVE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 1411 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SOGEDO BELVES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SIAEP SUD PERIGORD »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 15
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 UFC/100ml

NITRATES

A

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 4
Valeur moyenne : 5,0 mg/L
Valeur maxi : 5,2 mg/L

PESTICIDES

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Nombre de mesures : 220
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0,00 microgramme/L

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 0,0 mg/L
Valeur maxi : 0,0 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

FER

Très bonne qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 0,0 microgramme/L
Valeur maxi : 0,0 microgramme/L

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 21 °f
Valeur maxi : 22 °f

Quelques conseils



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entrenez-le régulièrement.



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.fr

Édité le 27/02/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : MARNAC

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 23 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 108 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE DE FON MARION. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 363 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SOGEDO BELVES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SIAEP SUD PERIGORD »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 UFC/100ml

NITRATES

A

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 4
Valeur moyenne : 6,9 mg/L
Valeur maxi : 8,8 mg/L

PESTICIDES

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Nombre de mesures : 38
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0,00 microgramme/L

Quelques conseils

ADOUCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entrenez-le régulièrement.

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.fr

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

FLUOR

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements :
Valeur moyenne :
Valeur maxi :

FER

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 7,0 microgramme/L
Valeur maxi : 7,0 microgramme/L

DURETÉ

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Eau dure

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 29 °f
Valeur maxi : 29 °f

Édité le 27/02/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : BELVES FONGAUFFIE

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 71 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 316 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FONGAUFFIER. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 3367 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SOGEDO BELVES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SIAEP SUD PERIGORD »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 32
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 UFC/100ml

NITRATES

A

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 7
Valeur moyenne : 7,9 mg/L
Valeur maxi : 8,6 mg/L

PESTICIDES

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2
Nombre de mesures : 439
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0,00 microgramme/L

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 0,0 mg/L
Valeur maxi : 0,0 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

FER

Très bonne qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 0,0 microgramme/L
Valeur maxi : 0,0 microgramme/L

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 6
Valeur moyenne : 21 °f
Valeur maxi : 22 °f

Quelques conseils

ADOUISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entrenez-le régulièrement.

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.fr

Édité le 27/02/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : BEAUMONT BANNES

Conclusion sanitaire

2022

Turbidité pouvant très ponctuellement être au dessus de la norme sans que soit mis en évidence de contamination bactériologique

Indicateur global de qualité

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 10 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 281 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BANNES, FGE LA RIVIERE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 1097 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SOGEDO BELVES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SIAEP SUD PERIGORD »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRADES

A

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 5,0 mg/L
Valeur maxi : 7,7 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2
Nombre de mesures : 257
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0,00 microgramme/L

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 0,1 mg/L
Valeur maxi : 0,1 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

FER

Très bonne qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 0,0 microgramme/L
Valeur maxi : 0,0 microgramme/L

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 21 °f
Valeur maxi : 22 °f

Quelques conseils



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entrenez-le régulièrement.



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.fr

Édité le 22/03/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : GAUGEAC EYRIALS

Conclusion sanitaire

2022

Turbidité pouvant très ponctuellement être au dessus de la norme sans que soit mis en évidence de contamination bactériologique

Indicateur global de qualité

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 7 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 284 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LES EYRIALS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 95 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SOGEDO BELVES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SIAEP SUD PERIGORD »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 21

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2020, 2021, 2022

NITRADES

A

Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 13 mg/L

Valeur maxi : 13 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1

Nombre de mesures : 220

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0,06 microgramme/L (esa metolachlore)

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0,0 mg/L

Valeur maxi : 0,0 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

FER

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 89 microgramme/L

Valeur maxi : 89 microgramme/L

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 24 °f

Valeur maxi : 25 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.fr

Édité le 22/03/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : URVAL

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 7 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 285 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : PESSEL, SALVAGIE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 114 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SOGEDO BELVES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SIAEP SUD PERIGORD »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 21

Conformité : 95 %

Valeur maxi : 2 n/100 ml

Années prises en compte : 2020, 2021, 2022

NITRADES

A

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 3,65 mg/L

Valeur maxi : 5 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1

Nombre de mesures : 219

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 microgramme/L

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0 mg/L

Valeur maxi : 0 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

FER

Très bonne qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 22 microgramme/L

Valeur maxi : 22 microgramme/L

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 24,2 °f

Valeur maxi : 24,5 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 07/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Accusé de réception en préfecture
024-200059293-20230621-2023-06-21-07-DE
Date de télétransmission : 26/06/2023
Date de réception préfecture : 26/06/2023